

N°2018-CA-45

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
15
- Pouvoirs :  
1
- Votants :  
16

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018

Publication : 14/12/2018

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE  
SECOURS EXCEPTIONNEL**

Le 13 décembre 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Philippe LEROY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Sergent Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur André GAUTIER.

**Étaient absents excusés :**

Mme Chantal COTTEREAU.

MM. Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU - représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *la délibération n°2010-CA-06 du Conseil d'administration en date du 12 janvier 2010 portant création d'un fonds de secours exceptionnel,*
- *le Règlement intérieur de la commission de secours exceptionnel en date du 23 novembre 2010.*

\*  
\* \*

Dans le cadre de l'action sociale du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, une délibération en date du 12 janvier 2010 a créé un fonds de secours exceptionnel pour venir en aide aux agents en difficultés financières.

Dans son fonctionnement, ce fonds de secours s'appuie sur un règlement intérieur. Son article 4 désigne comme bénéficiaires potentiels :

- *les agents titulaires ou stagiaires en position d'activité,*
- *les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent.*

Cependant, dans certaines situations de décès d'un agent, les familles peuvent se trouver en grande difficultés financières, en particulier pour le paiement des frais d'obsèques.

Vu le vote majoritaire des membres de la commission de secours exceptionnel en sa réunion du 13 décembre 2018, il est vous est proposé de modifier l'article 4 du règlement intérieur afin d'élargir le champ des bénéficiaires et de pouvoir ainsi répondre à ces situations :

***Article 4 : Bénéficiaires du fonds de secours exceptionnel***

*« Peuvent bénéficier du fonds de secours exceptionnel :*

- *les agents titulaires ou stagiaires en position d'activité,*
- *les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent,*
- *les ayants droits des agents titulaires et stagiaires et des agents contractuels recrutés sur un emploi permanent, dans le cadre d'une participation financière aux frais d'obsèques de l'agent. »*

\*  
\* \*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier sous réserve de l'avis du comité technique qui se tiendra le 23 janvier 2019.*

**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**